

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 71/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **21 du mois de novembre** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/11/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, HISPIWACK Jean-Michel, LORENZO Manuel, MUCHERON Laurence,

PROCURATION : BURBAN Anne-Gaëlle à BOUSSARIE Myriam, LAFORGE Françoise à HISPIWACK Jean-Michel, NAFTEUX Daniel à LIEGEOIS Daniel

ABSENTS : TOUAT Jean-Claude, LAGARDE Lionel, GARDILLOU Sophie, JAMAIN Thomas

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUSSARIE Myriam

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

OBJET : ADOPTION D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a bénéficié de l'accompagnement en visite terrain de la Capitaine Peytour Aurélie (Préventionniste SDIS24) afin de préciser les possibilités d'établir une feuille de route pour la commune en faveur du déploiement de défense incendie.

Ce notamment dans le cadre de la nécessité désormais de protéger les massifs forestiers qui représentent plus de 55% de la superficie de la commune dans un contexte de changement climatique.

Cette délibération préfigure un Plan Pluriannuel d'Investissement de la défense incendie.

Lors de cette visite choisie en période d'été (19 Aout 2025), ont été écarté les points naturels suivant :

- La mare des vignes
- La mare de Maumont
- La mare de la Roussarie.
-

Un passage à proximité du site répertorié « Les Fontaines de Gardissou » a fait apparaître le manque de signalisation réglementaire.

L'étang de la Jaunie en rive gauche présente toutes les possibilités de la création de prise d'eau à proximité de la chaussée revêtue. A prévoir d'entamer un rapprochement auprès du propriétaire afin de conventionner et de réaliser l'accès et l'aire de manœuvre nécessaire à la prise d'eau.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Il est aussi retenu la possibilité de réactiver la convention sur la pièce d'eau des Rivassoux dans la mesure de la pose d'un Point de prise sur le réseau gravitaire à toute proximité de la rive de la route départementale 82. Sous toutes réserves de l'autorisation de l'UA pour ce qui concerne l'aménagement d'une place de prise.

Il peut être aussi envisageable de solliciter une convention pour la pièce d'eau à proximité de la RD 82 et Rte des joncs.

En point type poteau de prise sur réseau, le point en cours d'équipement avenue de la Gare devra être validé après le renforcement de ligne AEP prévu par le syndicat d'eau de la Chapelle Faucher.

Il peut être aisément envisagé de créer un Poteau Incendie au Couturas en rive de la route départementale 707, en aval de la passagère existante direction Thiviers. La ligne AEP est suffisante pour garantir le débit de 2x60m³/h. Cette installation nécessitera un aménagement sous autorisation des services de UA Nontron.

Pour les projets de réserves souples ;

Celles de 120m³ envisagées sous maîtrise d'ouvrage du SMO DFCI 24 sont validées, elles concernent le Hameau du Soulier en relation directe avec la piste forestière MILNO 01

Ainsi que celle sur le Hameau des Moulières en relation avec la piste forestière MILNO 03.

Pour ce qui concerne les réserves souples envisagées pour la commune,

Sont validés sur le principe la réserve 120m³ de Mazeroux (fonds verts 2025)

La réserve 30m³ rue de la Draisine

Ainsi que le projet de la réserve 120m³ sur le hameau du châtenet en relation avec la piste forestière FRORI 03.

Il est aussi acté par le conseil municipal qu'une réflexion d'une réserve au hameau de la Grange peut être engagée et ce pour un 120m³ pouvant être rattaché à la piste forestière MILNO 01 dans sa partie haute.

Monsieur le Maire avant de porter aux voix cette prospective élargie, précise que malheureusement il restera beaucoup à faire au-delà de ce plan pluriannuel, et ce en particulier pour des cœurs de hameaux ne bénéficiant nullement de réseau AEP suffisant pour une installation de Poteau Incendie de prise classique.

Il rappelle aussi qu'à chaque demande de permis de construire pour piscine il propose un conventionnement avec équipement spécifique pris en charge et entretenue par la commune, mais qu'à ce jour les propriétaires n'ont jamais souhaité donner suite.

Mme Chemin demande à ce que cette démarche soit accompagnée par une précision sur la prise en charge du remplissage après l'éventuelle intervention de défense incendie.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Monsieur le Maire précise qu'il vérifiera le texte de proposition et l'adaptera en ce sens si nécessaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Adopte** la prospective exposée

➤ **Charge** Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les mesures ou démarches utiles et nécessaires au déploiement de ce premier plan d'équipement ainsi que de signer tous documents pour la bonne exécution des mesures envisagées

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,

Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission au Maire et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*